

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18642 - 72ÈME ANNÉE

Présidentielle et législatives, quelle position du PCR ?

Maurice Gironcel : « Nous prononcer en fonction des intérêts des Réunionnais »



Maurice Gironcel a salué la réussite du 9e Congrès, qui « relance une dynamique ».

Le secrétaire général du PCR était l'invité du journal télévisé de Réunion Première hier soir. Il a répondu à des questions sur les élections prochaines, la situation du Parti communiste réunionnais et son prochain procès en appel après une relaxe en première instance.



Maurice Gironcel au journal télévisé de Réunion Première hier soir.

Maurice Gironcel a tout d'abord été interrogé sur le nom du candidat que le PCR soutiendra à l'élection présidentielle. Il a rappelé que sa décision, en tant que maire de Sainte-Suzanne, de parrainer Jacques Nikonoff ne constitue pas un soutien. Elle correspond à la volonté du PCR de favoriser le débat démocratique en donnant la possibilité à des candidats de coucourrir à l'élection présidentielle grâce à l'obtention du nombre suffisant de parrainages d'élus.

Le secrétaire général du PCR a confirmé l'envoi d'une lettre du PCR à plusieurs candidats à l'élection présidentielle, à l'exception de Marine Le Pen. Par ce choix, le PCR souligne que le FN n'est pas un parti qui défend des valeurs démocratiques en raison de son idéologie porteuse de divisions propre à l'extrême droite.

C'est en fonction des réponses que le PCR se déterminera, avec le « soutien du candidat qui répond le plus près possible nos revendications ».

Rassemblement

Sur les élections législatives, Maurice Gironcel a annoncé que le PCR sera présent dans les 7 circonscriptions, soit avec un candidat communiste, soit en soutenant un autre candidat. Il a rappelé le processus de décisions du PCR dans ce domaine. Ce sont les sections qui font des propositions au Comité central. Il revient ensuite à la direction du PCR de désigner.

Le 9e Congrès du PCR a lancé un appel au rassemblement sans exclusive. C'est pourquoi le PCR a rencontré différentes forces politiques. Maurice Gironcel a également souligné que le 9e Congrès a vu la présence de plusieurs partis politiques invités à suivre les débats. Les décisions du PCR seront guidées par un principe : « Nous prononcer en fonction des intérêts des Réunionnais ». Maurice Gironcel a en effet souligné que le PCR est un parti réunionnais et non pas une fédération d'un parti dont le siège se situe à Paris. C'est ce qui explique

pourquoi c'est l'intérêt du peuple réunionnais qui prime avant toute autre considération.

« Ce congrès a relancé une dynamique »

Concernant les difficultés financières du Parti communiste réunionnais, le secrétaire général du PCR a salué un congrès de bonne tenue, « qui a posé des objectifs en adhésion et financement ». Il a mis en évidence un budget en diminution car le PCR a moins d'élus, or les élus communistes participent au fonctionnement de leur parti. Notre ambition est d'augmenter le nombre des adhésions, et celui des élus. Maurice Gironcel a rappelé que « le PCR n'avait aucun élu pendant une époque, mais cela n'a pas empêché le PCR de participer à des batailles électorales qui ont fait avancer la cause des Réunionnais ». « Nous avons commencé le congrès avec un millier d'adhérents, plus de 2.000 aujourd'hui et l'objectif est de 3.000. Ce congrès a relancé une dynamique ».

Interrogé sur les condamnations dont il a été la cible, Maurice Gironcel a rappelé que la première concerne un emploi de CEC dont le contrat aurait dû être arrêté plus tôt. La seconde a porté sur une demande d'autorisation des riverains qui aurait été trop tardive par rapport à des travaux destinés à désenclaver leurs terrains. Enfin, sur l'affaire de la militante de Daniel Alamélou qui a tenté de le piéger à la veille du second tour des élections municipales, Maurice Gironcel a été relaxé en première instance, « le procureur a fait appel c'est son droit. Je fais de nouveau confiance à mon avocat ».

M.M.

In kozman pou la rout

« Avèk “sirman” I pé fé in liv, avèk “pètète” na moiyn fé in gro diksyonè. »

Kosa sa I vé dir ozis ? Pou moin sa i vé dir in moun i réllèshi in pé li na plis lo dout ké li lé sir d'li épi dé z'ot. Pou kosa mi di sa ? Pars in sèrtitid zordi, sé in dout pou domin. Pars in ta z'afèr demoun té i kroi té vré yèr, zordi lé pa si sir ké sa. Lo pir la-dan sé l'avnir l'imanité : konbien foi nou la rev domin sar pli méyèr ké yèr, mé domin l'arivé é ni apèrsoi té in bob sa. In tan nou la pans l'imanité té i sava viv an pé é ni apèrsoi zordi nana plis la guèr ké dann tan pasé. Donk, avan avans in kékshoz ké ni kroi sé in vérité, lé pli préférab douté. Lé pli préférab di « pètète » ké « sirman ». Alé ! mi lès azot kass z'ot koko I dsi é ni artriuov pli d'van sipétadyé.

Edito

Fin des quotas et baisse des prix : comment s'en sortir ?

Les quotas sucriers seront supprimés en Europe au mois de septembre. Ce sera aussi la fin d'une garantie, celle du rachat par l'Europe des invendus à un prix défini à l'avance. D'autres productions sont déjà confrontées à la fin des quotas. Cela s'est traduit par une baisse des prix payés aux producteurs, et par d'importantes manifestations en France. Car désormais le prix dépend de l'offre et de la demande. Mais dans ce rapport de forces, la distribution tire son épingle du jeu au détriment des producteurs. C'est de ce que rappelle un article paru dans « le Monde.fr » du 26 février. Voici un extrait :

« Chaque année, le dernier jour du mois de février sonne la fin des négociations entre la grande distribution et ses fournisseurs, qu'ils soient petits producteurs rassemblés en coopérative ou grands groupes industriels internationaux.

Selon les fournisseurs, les distributeurs n'entendent pas signer ces accords sans obtenir une baisse de tarif. Une baisse pas toujours en lien avec le cours, très volatil, des matières premières alimentaires.

Le prix du lait, par exemple, est fixé librement entre l'entreprise de collecte et le producteur. La plupart des entreprises s'appuient sur des indicateurs tels que le prix du lait en Allemagne, le prix pratiqué par leurs concurrents (comme Lactalis) ou le prix des débouchés industriels laitiers (comme le beurre ou la poudre de lait).

Comme celui de la plupart des produits agricoles, le prix du lait a connu une baisse en 2015. Son prix en rayon, en revanche, n'a, en moyenne, pas diminué. L'observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires ex-

plique ce phénomène dans son rapport :

« [En] 2015, aucune production agricole traitée par ce rapport n'a couvert (...) ses coûts de production (...) (à l'exception de quelques productions comme les fromages AOC). (...) A l'autre extrême, les prix alimentaires payés par le consommateur ont continué à faire preuve d'une très grande stabilité (...). Rarement la déconnexion aura paru aussi forte entre prix agricoles et prix alimentaires et ceci illustre bien le rôle d'amortisseur que joue particulièrement en France l'aval des filières, industrie et distribution. »

Pour peser encore davantage dans le rapport de force face à leurs fournisseurs, certains distributeurs ont associé leurs centrales d'achat. Au dernier trimestre 2014, trois alliances se sont formées : ITM-Casino, Carrefour-Delhaize, Auchan-Système U. La concentration des centrales d'achat depuis fin 2014 serait susceptible d'augmenter la pression sur les fournisseurs, selon l'Autorité de la concurrence »

La fin des quotas amène donc des agriculteurs à la faillite. Elle permet en effet aux plus puissants de produire sans limite, ce qui signifie économies d'échelle et baisse des prix. Comment s'en sortir si les recettes n'arrivent pas à couvrir les coûts de production ? Dans quelques mois, seule une subvention de 28 millions d'euros atténuera la concurrence du sucre de betteraves pour le sucre réunionnais exporté vers l'Europe. Rapporté au volume de sucre en vrac produit, cela représente 28 centimes par kilo. Cette aide supplémentaire de 28 centimes sera-t-elle suffisante ? Sera-t-elle reconduite tous les ans ? Le prix de la canne n'est toujours pas fixé pour cette année, cela n'incite pas à l'optimisme.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29

E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23

E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re

E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Des propositions pour rendre la Commission de l'océan Indien « plus visible, plus audible et plus crédible »

À la veille du prochain et très important Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien (COI) programmé le 1er mars 2017 à Saint-Denis de La Réunion, des observations critiques sur une institution trentenaire s'imposent ainsi que des suggestions pour la rendre plus dynamique. Les voici.

I.- Les observations critiques.

Certes, la COI a connu une évolution qui lui a permis d'acquérir une réelle maturité. Après une longue période de tâtonnement, elle est entrée en 2012 dans une phase de consolidation sous l'impulsion de son dynamique Secrétaire général, le Mauricien Jean Claude de l'Estrac. Néanmoins, l'institution régionale qui regroupe cinq États depuis 1986 – représentant 26 millions de personnes réparties sur 595 000 kilomètres carrés de terres émergées – souffre toujours d'un manque de visibilité : pour le grand public, elle demeure encore un concept flou et lointain. Comme beaucoup d'organisations internationales à vocation régionale, la COI engendre l'indifférence, quand ce n'est pas le scepticisme. De fait, elle est loin d'avoir comblé tous les espoirs que ses créateurs avaient placés en elle en signant à Victoria, le 10 janvier 1984, l'Accord général de coopération entre les États membres. La structure indianocéanique demeure encore trop souvent empêtrée dans des difficultés récurrentes – des difficultés imputables pour la plupart aux Comores, à la France et à Madagascar – et qui sont davantage d'ordre politique, diplomatique et juridique qu'économique, social et culturel. En outre, la COI manque de perspectives globales au niveau de ses objectifs trop cloisonnés, dispersés et, pour la plupart, éphémères.

De fait, les chantiers structurants les plus ambitieux comme le Programme régional intégré de développement des échanges (PRIDE) et l'Université de l'océan Indien (UOI) ne sont plus que de lointains souvenirs. Quant aux résultats concrets et durables de la COI, ils sont encore rares et le plus souvent modestes : les flux commerciaux in-

tra-COI restent marginaux dans la mesure où la part du commerce intra-zonal représente – aujourd'hui comme hier – moins de 5 % du commerce total de la région avec les pays tiers. Un constat d'échec avait déjà été établi, en ce sens, par l'un des Secrétaires généraux de la COI. Dans une de ses rares interviews à la presse, le Comorien Caabi Elyachroutu Mohamed avouait : « Notre principal échec est de n'avoir pu créer un espace économique. Il n'y a pas eu d'intensification des échanges. C'est là le maillon le plus faible de la coopération inter-régionale »¹. Formulée le 23 novembre 1999, cette courageuse autocritique pourrait fort bien être reprise en 2017, en des termes voisins, par l'actuel Secrétaire général de la COI : le Comorien Hamada Madi Boléro.

Faut-il alors douter de l'avenir de la solidarité dans l'Indianocéanie ? Une communauté de destin est-elle concevable entre des États qui ont en commun le poids de l'insularité, l'étroitesse des marchés intérieurs, une vulnérabilité environnementale croissante et des niveaux de développement économique disparates ? La COI est-elle par ailleurs un cadre de référence approprié ? Existe-t-il surtout une réelle volonté d'agir ensemble chez les responsables des États membres ? En résumé, faut-il déjà sonner le tocsin ? Mais sur un autre versant, le moment est-il opportun de faire le bilan de la COI alors même que des travaux de sous-bassement sont en cours ? Dans la mesure où cette organisation régionale est entrée depuis 2012 dans une phase de restructuration, une réponse négative s'impose. Pour relever le défi de la mondialisation des échanges, les dirigeants des pays de l'Indianocéanie n'ont pas d'autre choix que de parler d'une seule voix pour espérer se faire entendre. Ils doivent tout mettre en œuvre pour sortir de leur splendide isolement et surmonter ensemble leurs handicaps. Faut-il au besoin ajouter que, pour y parvenir, la COI n'est ici en concurrence avec aucune autre organisation internationale ?

Que faire alors, selon la judicieuse et lancinante question posée en 2013 par l'ancien Secrétaire général,

pour « rendre la COI plus visible, plus audible et plus crédible »² ? Certes, il est bon que siège régulièrement le Conseil de la COI qui regroupe les ministres des États membres parce qu'il s'agit-là d'un organe de prise de décision sur des projets d'intérêt commun. À ce titre, l'institution régionale a déjà le mérite d'exister et d'être une plateforme de dialogue politique et diplomatique incontournable entre les États du sud-ouest de l'océan Indien. Sous cet angle, Jean Claude de l'Estrac a tenu à souligner, à plusieurs reprises, le rôle « actif, constructif et reconnu de la COI » – malgré « des moyens limités » – dans le processus de « sortie de crise » qui a sévi à Madagascar entre 2009 et 2013. Encre convient-il d'aller plus loin : au plan institutionnel, l'affermissement de la COI demeure une ardente obligation.

II.- Les suggestions pour l'avenir immédiat.

La COI doit davantage associer à ses projets l'île de La Réunion qui est la porte d'accès naturelle à l'Union européenne pour les produits de l'Indianocéanie. Il serait également nécessaire de rendre plus réguliers les sommets de la COI dans la mesure où cette instance est seule capable de provoquer un électrochoc salutaire dans les domaines les plus sensibles et aboutir à des décisions qui s'imposent ensuite aux administrations nationales, souvent paralysées par les lenteurs bureaucratiques. À cet égard, la décision adoptée le 3 décembre 1999 par le Ile Sommet visant à réunir les chefs d'État et de Gouvernement de l'Indianocéanie « tous les quatre ans » est appropriée même si, dans les faits, elle n'a pas, à ce jour, été respectée. Lors de sa session tenue à Moroni les 27 et 28 août 2013, le Comité des OPL a ainsi demandé au Secrétaire général d'envisager « avec les États membres la possibilité d'un Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de la COI », un sommet qui a pu enfin siéger à Moroni le 23 août 2014. Ce Comité a aussi prôné une meilleure définition des responsabilités des organes de la COI et notamment une réorganisation des rapports entre l'institution régio-

nale et son Secrétaire général.

Dans un autre domaine, il n'est pas acceptable que certains États retardent le paiement de leurs modestes contributions annuelles obligatoires ou que la COI ait toujours pour principal partenaire et bailleur de fonds l'Union européenne. C'est dire qu'il importe de diversifier les sources de financement de l'institution régionale afin de la rendre plus autonome. La COI aurait ainsi intérêt à impulser un nouveau type de gouvernance dans l'Indianocéanie par une implication plus grande du secteur privé dans ses projets, afin de rendre ces derniers plus performants. De même, il est impératif d'assurer la pérennisation des programmes de la COI financés par les bailleurs internationaux traditionnels avec toutefois un concours financier plus important des pays membres afin de contribuer au renforcement de l'autosuffisance de la région dans un respect toujours plus grand de l'environnement terrestre et marin. Il est enfin hautement souhaitable que les efforts communs aboutissent à rendre les échanges commerciaux plus conséquents entre les États membres de la structure indianocéanique.

Parallèlement, la COI doit cesser d'entreprendre des actions trop diversifiées qui restent souvent sans lendemain. Il faut ici rappeler que son I^e Sommet, réuni à Saint-Denis en 1999, avait pu se féliciter de « l'engagement des États à apporter les soutiens nécessaires à la mise en œuvre d'une politique régionale en matière de développement durable ». Dans cette optique, ne serait-il pas cohérent pour les responsables de l'Indianocéanie d'envisager la constitution d'une Association du tourisme des îles de l'océan Indien (ATIOI) ainsi que la renaissance et la pérennisation d'une véritable Université de l'océan Indien (UOI) ? En outre, la région indianocéanique n'est pas a priori assez vaste pour être viable. La critique est flagrante lorsque l'on compare la COI aux autres organisations régionales qui existent dans l'océan Afro-asiatique. Dès lors, l'élargissement de la COI à certains États d'Afrique orientale et à des États insulaires de l'océan Indien devrait être envisagé pour éviter sa marginalisation. Enfin, une concertation plus grande devrait s'instaurer entre la COI et les autres blocs économiques de cette partie du monde, composés de pays à fort potentiel de développement, conformément à l'Accord de partenariat conclu à Cotonou le 23 juin 2000 par

l'Union européenne et les États ACP.

Plus encore, un pas décisif doit être franchi pour que la COI devienne le cadre privilégié d'un développement économique effectif et pérenne dans le bassin sud-ouest de l'océan Indien. Au plan psychologique, il est indispensable que les responsables des États membres croient en l'avenir de la COI et ne lui ménagent pas leurs concours. Il leur appartient de résister à la tentation parfois forte de faire cavalier seul, tout en revendiquant l'appartenance à l'institution régionale. En d'autres termes, ils doivent faire preuve de persévérance en se persuadant, comme le souligne Frédéric Cadet – dès 1996 – que si « la voie du développement est longue, celle du développement concerté l'est plus encore »³.

Pour permettre enfin l'émergence d'une authentique et durable identité indianocéanique – une indianocéanité humaniste et solidaire aux plans économique, écologique et culturel – évoquée à Moroni dans la Déclaration finale du I^e Sommet de la COI, les États membres seraient certainement inspirés en prenant en considération le point de vue visionnaire de Reynolds Michel, ainsi exprimé, le 20 juin 2014 : « Après 30 ans d'existence, la COI a besoin d'un nouveau souffle, d'une nouvelle étape, d'un passage de la coopération à une certaine intégration. Pourquoi pas la création d'une citoyenneté indianocéanique, une citoyenneté commune aux ressortissants de nos États insulaires, comme premier pas dans ce processus d'intégration communautaire ? »⁴. Pour renforcer les liens inter-îles, il serait également approprié de réfléchir à la création d'une chaîne de radio et de télévision permanente et commune aux cinq États membres de la COI et à l'émergence d'une association des parlementaires de l'Indianocéanie dotée d'un pouvoir consultatif officiel au sein de l'institution régionale, ce qui implique à l'évidence une modification de ses statuts.

Réflexions terminales

Dans cette conception ambitieuse, mobilisatrice, régénérée et seule en fait susceptible de créer une véritable dynamique indianocéanique, l'expression « Commission de l'océan Indien » mériterait alors d'être amendée ou remplacée, tant il est vrai que cette plateforme de coopération régionale ne saurait demeurer, *ad vitam æternam*, un simple organisme administratif,

technique et gestionnaire de projets épars et éphémères. Pour Jean Claude de l'Estrac, l'un des plus fervents partisans de cette mutation, une nouvelle dénomination s'impose « pour incarner une communauté de destin qui unit nos peuples et nos pays ». Dès lors, pourquoi ne pas retenir l'expression plus appropriée de « Communauté de l'océan Indien » ou celle assurément plus originale et poétique d'« Indianocéanie » ?

Dotée d'un hymne intitulé « Ensemble », interprété pour la première fois le 23 août 2014 lors de son I^e Sommet, la COI est en vérité à un tournant historique. Convient-il enfin d'ajouter – pour conclure – que son déclin et, a fortiori, sa disparition serait préjudiciable à tous les pays qui appartiennent à la famille indianocéanique et d'abord à La Réunion, en sa double qualité de région monodépartementale française des Mascareignes et de région ultrapériphérique de l'Union européenne ?

André Oraison, Professeur des Universités, Juriste et Politologue

1. Consulter l'interview de Caabi Elyachrouth Mohamed in « Le Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien... attend le sommet des chefs d'État. Nous devons faire notre mea culpa », Le Quotidien de La Réunion, mardi 23 novembre 1999, p. 18.

2. L. BIEDINGER, « Séminaire à l'Université de La Réunion sur les 30 ans de la Commission de l'océan Indien. Vive l'Indianocéanie pour un développement durable ! », Témoignages, lundi 25 novembre 2013, p. 7.

3. F. CADET, La Commission de l'océan Indien. 12 ans après (1984-1996), Mémoire de DEA « Relations économiques et juridiques internationales » (option juridique) de la Faculté de Droit et d'Économie de l'Université de La Réunion, 1996 p. 74.

4. R. MICHEL, « Pour une citoyenneté indianocéanique », Le Quotidien de La Réunion, vendredi 20 juin 2014, p. 26.

Oté

La Rényon i doizète a par antyèr, pou sak èl i lé, dann l'indyanoséani !

Mardi promyé mars 32e konsèy minis la COI (komisyon l'oséan indien) va réini isi shé nou. Kosa zot i anpans ? Pètète zot i pans sa in n'afèr i konsèrn pa nou vi ké nou na poinn pouvoir dann sète afèr-la. Pètète zot va di : lé normal nou na poinn pouvoir la-dan vi ké sa i intèrès sirtou désèrtin z'éta dann l'oéan indien é La Rényon sé pa in éta, donk lé normal ni kont pou la po patate dann sète afèr-la ?

Mé alon réflèshi in pé pou sèye oir klèr la-dan é débaras anou in pé avèk sak ni pé apèl bann l'argiman toksik.

Dabor La Frans lé dann l'Erop pou son l'istoir, pou son zéogréfi, pou son kiltir é pou son l'ékonomi. Mèm pou son l'avnir : sé pa isi dann l'oséan indien èl va fé sa. Son prinsipal z'intéré la pa isi dann l'oséan indien.

An konparézon La Rényon lé dann l'oséan indien, pou son zéografi, pou son l'istoir, pou son kiltir, pou domin son dévlopman andojène-mèm si nou sé in réjyon fransèz épi éropéenne.

An pliské sa, La Frans la inpoz son prézans dann l'oséan indien a komansé par son kolonyalism épizapré par son néo-kolonyalism. Sé par èl ké bonpé péi l'oséan indien la pankor trouv shomin z'ot dévlopman : sa lé vré pou bannzil komor, sa lé vré pou Madégaskar, sa lé vré pou in bonpé z'il èl n'oré di kité mé èl la pa kité konm Mayotte, eropa, juan de Nova é d'ot. Sa lé vré pou La Rényon, in départman atipik konm l'Insee i di.

Arzout èk sa, in zour ou l'ot nou va marsh dann shomin nout dévlopman. L'èr-la nou va tourn anou vèr l'erop sansa vèr bann péi l'oséan indien ? Sé pa la-ba dann l'erop ké nou va fé nout l'avnir mé isi dann l'oséan indien kosté sanm bann péi émèrjan, avèk anplis in-dé gran-gran péikonm l'Ind, épi bann puisans moyène konm L'afrik di sid, épi d'ot ankor.

Alor, fransh vérité, si ni doi rant dann la Coi, sé pa par La Frans, sé par nou é pou in rézon bien sinp : problèm rant voizin i règ rant voizin pa avèk sak i sort perpète lé z'olivète é mi domann éskiz mé la frans par raport l'oséan indien sa sé in péi d'déor sa.

Astèr, mi konpran bien nou lé pa indépandan donk ni doi trouv in térin d'antant avèk La Frans épi bann péi la COI, mé sa la pa in rézon pou fout anou dann kanal par raport l'indyanoséani é sa sé in n'afèr ni pé pa é ni doi pa siporté.

Justin